

## **ARRÊTÉ**

### **LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande d'arrêté en date du 02 juillet 2024 par l'entreprise NGE Génie Civil Provence Alpes Côte d'Azur concernant des travaux de reconnaissance des réseaux ,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** – Afin de permettre des travaux de reconnaissance des réseaux, la circulation est provisoirement interdite au droit du chantier rue Conrad Chastel :

**Le 04 juillet 2024**

**ARTICLE 2** - L' accès aux riverains (piétons/véhicules), véhicules de secours, est maintenu.

**ARTICLE 3** - Sous les directives des Services Techniques Municipaux, la présignalisation et la signalisation de l'interdiction (par affichage réglementaire en respectant la réglementation en vigueur) seront **mis en place par l'entreprise NGE Génie Civil Provence Alpes Côte d'Azur** chargée de l'exécution des opérations, **48h avant le début de l'intervention.**

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 5** - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 03 JUIL. 2024

P/Le Maire,  
Par Délégation, Frédéric VIGOUROUX  
Directeur Général des Services

